



VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26.05.28-13

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRÉSENTS : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, adjoints ;
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme CHATEAU Christine, MM. TAUBATY Christian, LANQUETIN Jean-Philippe, ROBERGET Philippe, Mmes HALLE Cathy, JEANDENANS Jennifer, LAMY Alice, M. PRUDENT Adrien, Mme BOUDRY Jeanne, MM. MILLE Pierre, LEMESRE Matthieu, Mme DUBOZ Catherine, M. COURT Jean-Louis, Mme SOLNON Marie-Pierre ; MM. VUILLET Olivier, BRUNIAUX Philippe, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 22	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 23 / 05 / 2026	ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme CALONNE Evelyne a donné pouvoir à M. JAILLET Marc
	SECRETAIRE DE SEANCE : M. LANQUETIN Jean-Philippe

DÉLIBÉRATION N° 13 :

Détermination des cadres de gratuité et tarifs réduits spécifiques dans les musées municipaux

Mme la Maire rappelle que les tarifs des Musées municipaux ont été validés par délibération DEL 25.06.26-05 du 26 juin 2025 ainsi :

- plein tarif : 4 €,
- tarif réduit dans le cadre du pass juramusée ou le pass musées Arbois, ou pour les adhérents du CNAS : 3 €, ainsi que pour les 14-18 ans au Musée de La Vigne et du Vin
- gratuit pour les moins de 14 ans, personnes à mobilité réduite ou demandeurs d'emploi, scolaires d'un établissement scolaire d'Arbois,
- tarif pour les scolaires (hors Arbois) : 1,50 €,

Il convient aujourd'hui de compléter les cas de gratuité et de tarifs réduits à compter du 1^{er} juillet 2026 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** l'ajout des cas de gratuité énoncés ci-après :
 - Les entrées effectuées pendant la Nuit des Musées, les Journées du Patrimoine, la Fête du Biou, la Percée du Vin Jaune.
 - Pendant les vernissages
 - Pour les journalistes,
 - La cinquième entrée du pass JuraMusées

- Les bénéficiaires de la Carte avantage jeunes - l'entrée offerte sur présentation de la carte.
 - Les titulaires du Musémpass (uniquement pour le Musée de la Vigne et du Vin)
 - Les chauffeurs de bus de groupe
 - Les personnalités
 - Les titulaires du Pass Patrimoine (tarif voté applicable au musée pris en charge directement par La Fondation du Patrimoine)
 - Des lots remis à des écoles, des associations ou des partenaires dans le cadre de lotos, / concours / prix / récompenses (dans la limite de 10 bons par opération et par an pour chaque entité).
- **VALIDER** l'ajout des cas de tarifs réduits énoncés ci-après :
- Les stagiaires de la formation professionnelle (assimilés aux étudiants mais sans carte) dont la période de stage couvre la date d'entrée dans les musées
 - Les bénéficiaires de la protection subsidiaire (ou temporaire) ou d'une Autorisation Provisoire de Séjour (APS) sans emploi
 - Les demandeurs d'asile sans emploi

Résultat du vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,



Jean-Philippe LANQUETIN